

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE

PROCÈS-VERBAL d'une **séance ordinaire** de la Corporation municipale de Saint-Fulgence, tenue le **1^{er} février 2021 à dix-neuf heures trente** à laquelle session sont présents :

M. Gilbert Simard	maire	
M. Nicolas Riverin Turcotte,	conseiller	district no 1
Mme Dominique Baillargeon,	conseillère	district no 2
M. Henri-Paul Côté,	conseiller	district no 3
M. Robert Blackburn,	conseiller	district no 4
M. Jean Bolduc,	conseiller	district no 5
M. Martin Morissette,	conseiller	district no 6

ASSISTE ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE ORDINAIRE :-

M. Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier.

0.- OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE, CONSTATATION DU QUORUM :

Monsieur le maire préside, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le conseil un certificat de signification établi par Johanne Larouche, secrétaire et Daniel Bélanger, journalier aux travaux publics, qui attestent avoir signifié l'avis de convocation de la présente **séance ordinaire**, à tous les membres du conseil dans les délais prévus par le Code municipal du Québec.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :-

C-2021-021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

0.- Ouverture de la séance ordinaire et constatation du quorum

1.- Adoption de l'ordre du jour

2.- Approbation du procès-verbal :-

2.1 Séance ordinaire du 11 janvier 2021

3.- Correspondance

4.- Aide aux organismes

5.- Affaires diverses :-

5.1 Ministère des Transports du Québec (MTQ), permis d'intervention, route à l'entretien du MTQ

5.2 Croix-Rouge canadienne, services aux sinistrés, paiement

5.3 Vente pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires

5.4 Société de développement de l'Anse-aux-Foins, subvention municipale, versements

- 5.5 Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2021
- 5.6 Programme de subvention Fonds pour la large bande universelle (FLBU), - Digicom, résolution d'appui
- 5.7 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 242 500 \$ qui sera réalisé le 9 février 2021
- 5.8 Marge de crédit CIBRO, remboursement
- 5.9 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- 5.10 Création d'un parc écotouristique à Saint-Fulgence, Fonds Régions et Ruralité, Volet 1-Soutien au rayonnement des régions, demande
- 5.11 Pompiers volontaires, nomination
- 5.12 Fondation de la faune, programme d'aide Hydro-Québec, autorisation de signature
- 5.13 Politique de soutien aux projets structurants 2021-2022 - demande
- 6.- **Approbation des comptes**
- 7.- **Compte rendu des comités**
- 8.- **Varia :-**
 - 8.1 Soumissions pour l'émission de billets – Règlements 2020-01 et 2020-09
- 9.- **Période de questions du public**
- 10.- **Prochaine séance ordinaire du conseil, le 1^{er} mars 2021**
- 11.- **Levée de la séance**

2.- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL :-

2.1 Séance ordinaire du 11 janvier 2021

C-2021-022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la **séance ordinaire du 11 janvier 2021** soit adopté dans sa forme et teneur.

3.- CORRESPONDANCE :-

- 1.- Madame Fanny Guérin, responsable des communications, regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, remercie la Municipalité pour notre suivi et l'engagement et informe que la mise à jour de leur page web inclut notre résolution (C-2020-202) en tant que municipalité alliée contre la violence conjugale.
- 2.- Monsieur Bertrand Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, informe la Municipalité que la Ville de Saguenay a obtenu une subvention au montant de 1 530 039.91\$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2020.
- 3.- Madame Catherine Ferembach, sous-ministre associée chargée du secrétariat à la condition féminine, informe la Municipalité que l'appel de candidatures de la 12^e édition du prix Égalité Thérèse-Casgrain est jusqu'au 12 février prochain.
- 4.- Madame Annie Jean, assistante greffière de la ville de Saguenay transmet les règlements VS-RU-2021-1, VS-RU-2020-110, VS-RU-2020-120.

5.- Madame Caroline Ducharme, technicienne en administration, direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, transmet une infolettre informant de la conversation nationale qui mènera à l'adoption de la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires.

4.- AIDE AUX ORGANISMES :-

1.- Mesdames Michèle Brassard et Nathalie Saulnier invitent la Municipalité à la Marche et la Course du rein 2021 – 15^e anniversaire et sollicitent une participation financière afin d'amasser des fonds pour le maintien des services et des programmes offerts par la Fondation.

Il n'y a pas de somme disponible au budget municipal 2021 pour cette activité.

5.- AFFAIRES DIVERSES :-

5.1 Ministère des Transports du Québec (MTQ), permis d'intervention, route à l'entretien du MTQ

C-2021-023

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports exige un dépôt de garantie lorsque la Municipalité doit exécuter des travaux sur les chemins à l'entretien du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE pour des travaux de faible importance, ce dépôt de garantie peut être remplacé par une résolution annuelle du conseil;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention, **pour l'année 2021**, et à remettre les lieux dans le même état qu'avant l'exécution des travaux;

ET QUE monsieur Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer le permis d'intervention.

5.2 Croix-Rouge canadienne, services aux sinistrés, paiement

C-2021-024

CONSIDÉRANT l'entente actuelle avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge (C-2020-035);

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU' un montant de 359.21 \$ soit versé couvrant la période de février 2021 à janvier 2022;

ET QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer le paiement.

5.3 Vente pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires

C-2021-025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jimmy Houde, à procéder à la vente pour non-paiement de taxes des propriétés pour lesquelles sont dues deux (2) ans et plus de taxes municipales, selon les règles habituelles de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

5.4 Société de développement de l'Anse-aux-Foins, subvention municipale, versements

C-2021-026

CONSIDÉRANT le budget **2021** adopté par le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT la fusion de la Commission des loisirs, du sport et de la culture de l'Anse-aux-Foins (CLAS) et la Société de développement de l'Anse-aux-Foins (SDAF);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité contribue pour un montant de **103 000 \$** aux opérations de la Société de développement de l'Anse-aux-Foins (SDAF) réparti de la manière suivante :

- Bibliothèque : **18 000 \$**
- SDAF : **47 000 \$**
- Centre multifonctionnel : **13 000 \$**
- Camp de jour : **12 000 \$**
- Hockey, balle, fête St-Jean, familles : **13 000 \$**

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

DE VERSER la somme de **103 000 \$** en quatre (4) tranches de **25 750 \$** chacune, soit le 5 février, 7 mai, 9 juillet et 20 août 2020, tel que prévu au budget municipal **2021**, chèques libellés à l'ordre de la Société de développement de l'Anse-aux-Foins;

ET D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements.

5.5 Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2021

C-2021-027

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du **Saguenay–Lac-Saint-Jean** ont placé depuis 1996 la prévention de l’abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d’autres enjeux, dont l’image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d’œuvre, la lutte à la pauvreté et, plus que jamais, la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l’économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l’échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore **10,4%** de ses jeunes qui ont décroché avant d’avoir obtenu un diplôme d’études secondaires en 2017-2018 (**14%** pour les garçons et **7,3%** pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu’un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu’un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU’ il est moins onéreux d’agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d’économiser quelque 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs élèves accusent un retard scolaire depuis le printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, retard qui risque d’entraîner une augmentation du taux de décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont aussi fragilisés par la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n’est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu’à l’obtention par le jeune d’un diplôme qualifiant pour l’emploi, peu importe l’ordre d’enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du **15 au 19 février 2021**, de concert avec le Réseau québécois pour la réussite éducative, la 14^e édition des Journées de la persévérance scolaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean sous le thème **Nos gestes, un plus pour leur réussite, dans l'esprit de prendre « un moment. Pour eux. »**, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE DÉCLARER les **15, 16, 17, 18 et 19 février 2021** comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'APPUYER le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

D'ENCOURAGER et de générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisations des jeunes, de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer cette année hors de l'ordinaire;

ET de transmettre copie de cette résolution au CRÉPAS.

5.6 Programme de subvention Fonds pour la large bande universelle (FLBU), - Digicom, résolution d'appui

C-2021-028

CONSIDÉRANT QUE DIGICOM Internet Sans-Fil demande une subvention aux fonds pour la large bande universelle du ministère de l'Innovation, Sciences et Développement Économique Canada (ISDE) afin d'offrir un service internet, très haute vitesse, amélioré aux secteurs mal desservis;

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements ISDE, MEI et l'institution CRTC ont reconnu les connexions à large bande de haute qualité comme essentielles à l'avenir de nos collectivités éloignées et rurales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Fulgence compte plus de 450 résidences à brancher pour le service internet;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de la municipalité méritent d'avoir un service internet qui correspond aux services offerts dans d'autres régions du Canada;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'APPUYER DIGICOM dans sa demande auprès du Fonds pour la large bande universelle (FLBU), afin de fournir les fonds nécessaires pour mettre à niveau le service Internet à large bande dans notre municipalité.

5.7 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 242 500 \$ qui sera réalisé le 9 février 2021

C-2021-029

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Fulgence souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 242 500 \$ qui sera réalisé le 9 février 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2020-01	611 530 \$
2020-01	329 270 \$
2020-09	196 113 \$
2020-09	105 587 \$

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2020-01 et 2020-09, la Municipalité de Saint-Fulgence souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 février 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 février et le 9 août de chaque année;

3. les billets seront signés par le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

9 février 2022.	94 800 \$	1,22000 %
9 février 2023.	95 800 \$	1,22000 %
9 février 2024.	97 400 \$	1,22000 %
9 février 2025.	98 700 \$	1,22000 %
9 février 2026.	100 100 \$	1,22000 %
2026.	755 700 \$	1,22000 %

À payer en 2026

À renouveler

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2020-01 et 2020-09 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 février 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

5.8 Marge de crédit CIBRO, remboursement

C-2021-030

CONSIDÉRANT QUE la marge de crédit du Centre d'Interprétation des Battures et de Réhabilitation des Oiseaux (CIBRO) a été utilisée mais pas remboursée;

CONSIDÉRANT une entente avec le Centre Desjardins aux entreprises via la Caisse Desjardins de la Rive-Nord du Saguenay;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence confirme le remboursement de la marge de crédit du compte portant le numéro 253557 (CIBRO) au montant de 20 000 \$;

ET QUE cette somme soit prise à même le compte bancaire de la municipalité, soit le numéro 251540.

5.9 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

C-2021-031

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par Diversité 02;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de Diversité 02 dans la tenue de cette journée ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCLAMER le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en hissant le drapeau arc-en-ciel devant l'Hôtel de ville.

5.10 Création d'un parc écotouristique à Saint-Fulgence, Fonds Régions et Ruralité, Volet 1-Soutien au rayonnement des régions, demande

C-2021-032

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence souhaite développer le potentiel touristique des battures, de la flèche littorale, des marais et du Cap des Roches ainsi que leur aspect structurant pour la destination touristique du Saguenay Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les travaux envisagés sont la réfection des structures de bois du refuge faunique, l'aménagement des sentiers du Cap des Roches, la rénovation du bâtiment principal, la réalisation d'un plan de signalisation et d'un plan d'urgence, l'amélioration de la zone d'interception sur la 172, l'installation d'un panneau d'accueil;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du projet est d'améliorer la qualité d'expérience ainsi que la sécurité des usagers sur le site, de capter la clientèle touristique affluant sur la route 172 et de motiver des visites au Saguenay Lac-Saint-Jean par la mise en valeur d'un site privilégié pour l'observation de la faune sauvage;

CONSIDÉRANT QUE des efforts marketing seront nécessaires pour faire rayonner ce projet éco touristique distinctif de la région auprès des marchés québécois et internationaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet fait partie d'une planification stratégique de développement pour l'attractivité réalisée pour la Municipalité par Ambassade Boréale en 2019;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité, Volet 1-Soutien au rayonnement des régions;

ET QUE monsieur Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est mandaté à signer tous documents relatifs à cette demande

5.11 Pompiers volontaires, nomination

C-2021-033

CONSIDÉRANT QU' il faut assurer la continuité au sein du Corps des pompiers volontaires de Saint-Fulgence;

CONSIDÉRANT la politique administrative «Pompiers volontaires – Formation» adoptée par résolution C-2012-127, le 2 avril 2012;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à l'embauche de messieurs Philippe Lavoie et Christopher Lefebvre, à titre de pompier volontaire, conditionnellement au respect des règles en matière de cette formation;

ET QUE messieurs Lavoie et Lefebvre signent la politique administrative «Pompiers volontaires–Formation» adoptée par résolution C-2012-127, le 2 avril 2012.

5.12 Fondation de la faune, programme d'aide Hydro-Québec, autorisation de signature

C-2021-034

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence a présenté une demande au programme d'aide Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE monsieur Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à présenter des projets et des demandes de financement liés à ces projets aux différents programmes de financement et fonds disponibles et qu'il est autorisé à signer les documents à cet effet afin de représenter la Municipalité de Saint-Fulgence.

5.13 Politique de soutien aux projets structurants 2021-2022 – demande

C-2021-035

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté, une étude de faisabilité sur le potentiel de développement d'une zone d'activités agroalimentaires sur le site de l'écoparc industriel, représente une opportunité intéressante de développement;

CONSIDÉRANT QU' il y a une somme disponible à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour la municipalité pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Innovagro Consultants Inc.;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la demande de financement soit adressée à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants 2021-2022;

ET QUE monsieur Jimmy Houde, directeur général et secrétaire trésorier, soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à la présente.

6.- APPROBATION DES COMPTES :-

C-2021-036

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le paiement en soit autorisé :

9127-6253 Québec Inc.,	12 463.29 \$
Achille Tremblay & Fils Ltée,	125.44 \$
Association des propriétaires lac Pezard,	613.56 \$
Association des propriétaires du lac Laurent,	201.35 \$
Association des propriétaires lac Roger,	3 995.63 \$
Automatisation BL,	395.60 \$
Blackburn & Blackburn Inc.,	96.93 \$
Brassard Buro Inc.,	537.66 \$
CHEM Action Inc.,	1 793.61 \$
CMP Mayer Inc.,	355.27 \$
Communication Pierre Rivard,	137.97 \$
Dévicom,	114.69 \$
Électricité Grimard,	1 096.68 \$
Électricité T.B. (1986) Inc.,	632.36 \$
Entreprise Cyrille Tremblay,	1 060.63 \$
Épicerie Roger Tremblay,	51.20 \$
Ferme de l'Anse-aux-Foins Enr.,	354.12 \$
Financière Sun Life,	36.22 \$
Fonds de l'Information foncière sur le territoire,	60.00 \$
Garage Bergeron & Tremblay Inc.,	2 549.55 \$

Gaudreault, Saucier, Simard avocats,	2 117.31 \$
Girard Paulin,	1 762.07 \$
Info Page,	112.57 \$
Inter-Lignes,	689.85 \$
Javel Bois-Francs Inc.,	271.12 \$
Larouche Fabienne,	45.99 \$
LCR Vêtements et Chaussures Inc.,	573.39 \$
Les Systèmes énergétiques GAL Inc.,	1 426.00 \$
L'Imprimeur Inc.,	216.15 \$
Macpek Inc.,	1 656.16 \$
MRC du Fjord-du-Saguenay,	21 227.20 \$
NDA Notaire Jonquière Inc.,	5 697.00 \$
Plomberie du Fjord,	8 910.56 \$
Pompe Saguenay,	957.84 \$
Portes de garage Balzac,	305.55 \$
Les Produits sanitaires Lépine,	185.00 \$
Super Sagamie Plus,	721.74 \$
Sanidro Inc.,	842.12 \$
Solugaz Propane,	662.74 \$
Soudure R G Inc.,	1 437.19 \$
Spécialités YG Ltée,	538.30 \$
Télénet Informatique Inc.,	114.64 \$
Tetra Tech Q1 Inc.,	1 077.89 \$
Thibault & Associés,	4 559.59 \$
Ville de Saint-Honoré,	340.00 \$

FACTURES DÉJÀ PAYÉES

Financière Sun Life (12-01-2021),	3 730.78 \$
9127-6253 Québec Inc. (12-01-2021),	43 403.07 \$
Caron Dany (13-01-2021),	745.27 \$
Hydro-Québec (13-01-2021),	1 329.39 \$
Visa Desjardins (13-01-2021),	162.52 \$
Hydro-Québec (19-01-2021),	2 013.65 \$
L'Artisan Plus (19-01-2021),	748.51 \$
Lavoie Dominique (19-01-2021),	153.38 \$
Ministre des Finances (26-01-2021),	236.00 \$
Bell Canada (26-01-2021),	291.67 \$
Bell Mobilité (26-01-2021),	535.21 \$
Vidéotron Ltée (26-01-2021),	196.70 \$

7.- COMPTE RENDU DES COMITÉS :-

Les membres du conseil municipal présents font un compte rendu via leur implication respective dans divers comités et organismes.

8.- VARIA :-

8.1 Soumissions pour l'émission de billets – Règlements 2020-01 et 2020-09

C-2021-037

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 février 2021, au montant de 1 242 500 \$;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -BANQUE ROYALE DU CANADA

94 800 \$	1,22000 %	2022
95 800 \$	1,22000 %	2023
97 400 \$	1,22000 %	2024
98 700 \$	1,22000 %	2025
855 800 \$	1,22000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,22000 %

2 -CAISSE DESJARDINS DE LA RIVE-NORD DE SAGUENAY

94 800 \$	1,35000 %	2022
95 800 \$	1,35000 %	2023
97 400 \$	1,35000 %	2024
98 700 \$	1,35000 %	2025
855 800 \$	1,35000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,35000 %

3 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

94 800 \$	0,60000 %	2022
95 800 \$	0,70000 %	2023
97 400 \$	0,85000 %	2024
98 700 \$	1,05000 %	2025
855 800 \$	1,20000 %	2026

Prix : 98,74400

Coût réel : 1,44753 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 9 février 2021 au montant de 1 242 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2020-01 et 2020-09. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

9.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :-

Aucune question

10.- PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LE 1^{ER} MARS 2021 :-

Monsieur le maire informe que la prochaine **séance ordinaire** du conseil se tiendra le **lundi 1^{er} mars 2021** à 19 heures 30.

11.- LEVÉE DE LA SÉANCE :-

C-2021-038

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à la levée de la séance à 19 h 49.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ :-

Je soussigné, Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence.

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Gilbert Simard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JH/jl

